

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250515DEC041

Objet: Avenant n° 1 à l'accord cadre n° 2024-734 relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien et ouate.

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'accord-cadre n° 2024-734 relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien et ouate conclu avec la société France Collectivité Hygiène (FCH),

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire, de modifier et d'ajouter des références au Bordereau des Prix Unitaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2024-734

- Titulaire : France Collectivité Hygiène (FCH) SAS – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
- Dénomination du marché : fourniture de produits, matériels d'entretien et ouate
- Objet : modifications et ajouts de références au Bordereau des Prix Unitaires

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Accord-cadre de fourniture de produits, matériels d'entretien et ouate

N° 2024-734

Avenant n° 1

Entre :

Le groupement de commandes permanent entre la Ville de Bron et le Centre d'Action communal d'Actions Sociale, représenté par son coordonnateur la ville de Bron place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «Le groupement de commandes»

Et

La société FCH, Société par actions simplifiée (SAS), dont le siège social est fixé au 570, rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro SIRET 966 502 528 000 70, représentée par Madame Carole VARVARANDE, Responsable des marchés, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié le 18 janvier 2024, la Ville de BRON a confié à la société l'accord cadre à bons de commande n° 2024-731 relatif à la fourniture de produits et de matériels d'entretien pour une durée de 1 an renouvelable trois fois à compter de la date de notification.

Un avenant doit être conclu pour intégrer de nouveaux produits au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et pour acter le changement de certaines références du titulaire.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : AJOUT DE REFERENCES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le présent avenant a pour objet d'intégrer 9 nouvelles références au BPU. Toutes les autres références du BPU non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Ainsi, et en conformité avec l'offre du titulaire, les produits suivants sont ajoutés au BPU :

Référence	Désignation	Conditionnement	Prix H.T.
90902500	MIKROCHLOR LIQUID Désinfectant pour l'eau de boisson et les végétaux	5 L x 2	60,63 euros
9227	EAU DEMINERALISEE Protection entretien	5 L	5.62 euros.
404793	SANET BR nettoyant désincrustant sanitaires	1 L x10	84,71 euros
7131840	APESIN CLEAN BACTO détergent désinfectant sols et surfaces	5 L x 2	70,96 euros
707220	APESIN SPRAY F désinfectant de contact sans rinçage	0,5 L x10	88,48 euros
101187	PLATEAU ALUMINUM AVEC ROTULE MOBILE pour mop velcro 9 x 40 cm	Unité	25.08 euros
89001	PELLE AEROPORT complète en version complète emballée bleue	Unité	47,83 euros
70000250	SUPPORT MANCHE UNI-MOVE universel pour tout type de manche	Unité	3,30 euros
73610	TABLIER hygiène PE extra gaufré blanc 70µ 140x70cm	50 x 5 sachets	42,98 euros.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE REFERENCES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le présent avenant a également pour objet de prendre en compte les changements de références au BPU. Toutes les autres références du BPU non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Ainsi, les références suivantes ont été modifiées :

Ancienne référence	Nouvelle référence	Désignation	Conditionnement	Prix H.T.
9084500	917750	MAX MAGIC S nettoyant super mouillant sols et surfaces	5 L x 2	40,86 euros
4930	860406	3D VO DETERGENT DESINFECTANT désodorisant vide ordures pin	5 L x 2	50,27 euros
881103	135575	SAVON MOUSSE NEUTRAL pour les mains sans parfum sans colorant	0,85 L x 6	30,74 euros.
08501	116688	PICHET GRADUE avec couvercle 1L	unité	4,97 euros
61330	694523	CHARLOTTE CLIP blanche non tissé 50cm à plat à élastique	100	1,50 euros
703002	9014	MASQUE CHIRURGICAL 3 plis bleu avec élastique EN 14683	50	1.94 euros
73601	0710810	TABLIER GAUFRE blanc 20µ 700x1200mm	100	2.75 euros

Le nouveau Bordereau des Prix unitaires intégrant toutes les modifications est joint en annexe du présent avenant.

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

A [Rillieux-la Pape](#), le [13 mai 2025](#)

Le Maire, Jérémie BREAUD

Entreprise FCH

Carole
VARVARA
NDE

Signature numérique
de Carole
VARVARANDE
Date : 2025.05.13
11:17:51 +02'00'